

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 17 décembre 2012 à 18 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères *Micheline Descheneaux*, *Jeannine Descoteaux*, et messieurs les conseillers *Sylvain Traversy*, *Marcel Lavoie* et *Jean-Luc Vallières* sous la présidence de monsieur *André Descôteaux*, maire formant le quorum du conseil.

EST ABSENTE :

La conseillère *Mélanie Fontaine* est absente de cette séance spéciale.

Est également présente madame *Guylaine Courchesne*, adjointe administrative.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-12-323

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance;

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Taxe d'accise – Respect des modalités s'appliquant à notre municipalité ;
04. Fin d'emploi – Directrice générale et secrétaire trésorière ;
05. Souffleuse à neige – Autorisation d'achat ;
06. Avis de motion – Règlement modifiant l'article 18 de notre règlement de lotissement 061-2006 : rue cul-de-sac ;
07. Période de questions ;
08. Levée de l'assemblée.

03. TAXE D'ACCISE – Respect des modalités s'appliquant à notre municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

2012-12-324

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la

programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

04. FIN D'EMPLOI – Directrice générale et secrétaire trésorière

CONSIDÉRANT que madame Micheline Couture-Laforce est en arrêt de travail depuis le 28 janvier 2010 pour cause de maladie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux (2) retours de travail progressifs non concluants ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune raison de croire, dans un avenir rapproché, tel qu'elle-même l'a confirmé lors d'une rencontre récente, qu'elle sera en mesure de fournir sa prestation normale dans un avenir rapproché ;

2012-12-325

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prononcer la fin du lien d'emploi de madame Micheline Couture-Laforce avec la Municipalité de Pierreville en date de la présente résolution pour incapacité d'effectuer sa charge normale de travail ;

QUE le conseil remercie madame Micheline Couture-Laforce pour l'excellence des services qu'elle a rendus à la Municipalité ;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur André Descôteaux à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, la convention mettant fin au lien d'emploi et autorise le paiement des sommes qui y sont convenues.

05. SOUFFLEUSE À NEIGE – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que nous avons réalisé des réparations dans les dernières années sur notre souffleuse ;

CONSIDÉRANT que les Équipements J.A. nous donne encore un prix alléchant pour cet équipement, soit 1 500\$ (taxes en sus) ;

2012-12-326

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Luc Vallières*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'achat d'une souffleuse à neige neuve, P680 Pronovost, avec rotation hydraulique et clapet hydraulique pour un montant de 4 593.25\$ (taxes incluses), en retour de notre ancienne souffleuse avec la compagnie Les Équipements J.A. Kubota, selon la soumission datée du 12 décembre 2012.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Souffleuse » 03 310 00 021*

06. AVIS DE MOTION – Règlement modifiant l'article 18, concernant le cercle de virage obligatoire d'une rue cul-de-sac, de notre règlement de lotissement 061-2006

2012-12-327

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Sylvain Traversy à l'effet qu'un règlement modifiant l'article 18 de notre règlement de lotissement 061-2006 concernant le virage obligatoire d'une rue cul-de-sac sera présenté lors d'une prochaine séance du présent conseil.

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'étant posée, nous poursuivons l'assemblée.

08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-12-328

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h58.

André Descôteaux, maire

Guylaine Courchesne
Adjointe administrative